

FICHE SIGNALÉTIQUE

1. Identification

Identificateur de produit CIM BONDING AGENT

Autres moyens d'identification

Code du produit 50522

Usage recommandé Non disponible.

Restrictions d'utilisation Aucuns connus.

Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur

Fabricant

Nom de la société CIM INDUSTRIES INC

Adresse 6900 NELMS STREET
HOUSTON, TX 77061
États-Unis

Téléphone Assistance générale 800 543-3458

Courriel info@chasecorp.com

Numéro de téléphone d'urgence Chemtrec (US - 24 hrs) 800 424-9300

Chemtrec (INTL - 24 hrs) 703-527-3887

Fournisseur Non disponible.

2. Identification des dangers

Dangers physiques Non classé.

Dangers pour la santé Non classé.

Dangers environnementaux Non classé.

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement Danger

Mention de danger Liquide et vapeurs très inflammables. Peut être nocif en cas d'ingestion. Provoque une légère irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. Risque avéré d'effets graves pour les organes. Risque avéré d'effets graves pour les organes (). Risque présumé d'effets graves pour les organes () à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Le mélange ne satisfait pas les critères de classification.

Conseil de prudence

Prévention

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Défense de fumer. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. Tenir loin de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et autres sources d'inflammation. Défense de fumer. Conserver le récipient bien fermé. Les conteneurs au sol et équipement de réception. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas respirer le brouillard ou les vapeurs. Éviter de respirer les brouillards et les vapeurs. Lavez vigoureusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter une protection oculaire/faciale. Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage. Porter des gants de protection, une protection oculaire et une protection faciale. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Intervention

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau/sous une douche. En contact avec la peau (ou les cheveux) : Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau/sous une douche. EN CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Retirer/enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau/sous une douche. En cas d'inhalation : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'air frais et la garder au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En contact avec les yeux : Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les verres de contact si la victime en porte et qu'il est possible de les retirer facilement. Continuer à rincer. En cas d'exposition: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Appeler un CENTRE ANTIPOISON/médecin. Si exposé(e) ou préoccupé(e) : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. Appelez un CENTRE ANTIPOISON/médecin si vous vous sentez mal. Appelez un centre antipoison/médecin si vous vous sentez mal. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. En cas d'irritation de la peau: Demander un conseil médical/des soins. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un conseil médical/des soins. En cas d'incendie : utiliser un agent d'extinction approprié. En cas d'incendie : Utiliser un agent d'extinction approprié. Se laver les mains après l'usage.

Stockage

Entreposer dans un endroit bien ventilé. Garder le contenant fermé hermétiquement. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver au frais. Garder sous clef. Conserver à l'écart de matières incompatibles.

Élimination

Éliminer les rejets et les déchets conformément aux règlements municipaux. Éliminer le contenu/contenant (conformément à la réglementation pertinente) Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.

Autres dangers

Un liquide inflammable accumulant la statique peut devenir électrostatiquement chargé, même avec de l'équipement mis à la masse et mis à la terre. Des étincelles peuvent allumer les liquides et les vapeurs. Peut provoquer des incendies instantanés ou des explosions.

Renseignements supplémentaires

Aucune.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Le fabricant ne mentionne aucun ingrédient comme étant dangereux selon l'OSHA 29 (Administration de Sécurité et de Santé au Travail) CFR 1910.1200 (Code des Réglementations Fédérales).

CLP : Règlement n° 1272/2008.

DSD : Directive 67/548/CEE.

M : Facteur M

vPvB : substance très persistante et très bioaccumulative.

TBP : substance toxique bioaccumulable persistante.

* Indique qu'une dénomination chimique précise ou un pourcentage de composition est retenu comme secret commercial. #: Une/des limite(s) d'exposition en milieu de travail en vertu des dispositions communautaires a/ont été attribuée(s) à cette substance.

Remarques sur la composition Le texte complet de toutes les phrases R et H est présenté à la section 16.

4. Premiers soins

Inhalation

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Sortir au grand air. En cas de difficultés respiratoires, l'administration d'oxygène par du personnel formé peut être nécessaire. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Obtenir une assistance médicale en cas de besoin. Appeler un médecin si les symptômes se développent ou s'ils persistent.

Contact avec la peau

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Laver avec de l'eau et du savon. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Rincer avec de l'eau. S'il y a présence de lentille cornéennes, NE PAS retarder l'irrigation ou tenter de retirer les lentilles. Retirer les lentilles cornéennes, s'il y a possibilité de le faire. Continuer de rincer. Consulter immédiatement un médecin. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Ingestion

Rincer la bouche. Rincer soigneusement la bouche. Ne jamais faire avaler quelque chose à une victime inconsciente ou souffrant de convulsions. En cas d'ingestion en grande quantité, appeler immédiatement un centre antipoison. Ne pas faire vomir sans l'avis préalable d'un centre antipoison. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. Consulter un médecin en cas de malaise. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Dégradation des fonctions motrices. Changements de comportement. Narcose. Peut causer de la somnolence et des étourdissements. Étourdissements. Maux de tête. Nausée, vomissements. ictère Irritation grave des yeux. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble. Irritation des yeux et des muqueuses. Peut irriter les voies respiratoires. Irritation légère de la peau. Oedème. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Traiter de façon symptomatique. En cas de brûlure : laver immédiatement avec de l'eau. Enlever, pendant le lavage, les vêtements qui ne collent pas à la peau. Appeler une ambulance. Continuer le lavage pendant le transport à l'hôpital. En cas d'essoufflement ou de halètements, donner de l'oxygène. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent se manifester à retardement.

Informations générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé. En cas d'essoufflement ou de halètements, donner de l'oxygène. Si exposé(e) ou préoccupé(e) : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. En cas de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger. Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en consultation. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés

Poudre. Mousse résistante à l'alcool. Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique sèche. Dioxyde de carbone (CO₂). Pour de petits incendies seulement, on peut utiliser un produit chimique en poudre, du dioxyde de carbone, du sable ou de la terre.

Agents extincteurs inappropriés

Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.

Dangers spécifiques du produit dangereux

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs peuvent se diffuser jusqu'à une source d'inflammation éloignée puis provoquer un retour de flamme. Ce produit est un mauvais conducteur d'électricité et peut devenir électrostatiquement chargé. Si une charge suffisante s'accumule, des mélanges inflammables peuvent s'enflammer. Pour réduire la possibilité de décharge statique, utiliser de bonnes procédures de mise à la masse et de mise à la terre. Ce liquide peut accumuler de l'électricité statique lorsque du remplissage de contenants correctement mis à la terre. Une accumulation d'électricité statique peut être grandement augmentée par la présence de petites quantités d'eau ou autres contaminants. Ce produit flotte ou peut s'enflammer sur une surface d'eau. Le feu peut générer des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques. Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant l'incendie.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome. Porter des vêtements de protection complets, y compris un casque, un appareil autonome de respiration à pression positive ou à demande de pression, des vêtements de protection et un masque de protection. Les pompiers doivent porter des vêtements de protection complets y compris un appareil de respiration autonome. Les vêtements de protection de pompier pour feu du bâtiment n'apporteront qu'une protection limitée. Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

Équipement/directives de lutte contre les incendies	En cas d'incendie et/ou d'explosion ne pas respirer les fumées. Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome. Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes. Si un réservoir, un conteneur sur rail ou un camion-citerne se retrouve dans un incendie, ISOLER le périmètre dans un rayon de 800 mètres; envisager aussi une première évacuation de 800 mètres dans toutes les directions. Rester TOUJOURS à distance des réservoirs envahis par les flammes. Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque. En cas d'incendie, refroidir les réservoirs par arrosage. Se retirer immédiatement au signal du dispositif de sécurité d'aération ou s'il y a une décoloration des réservoirs en raison de l'incendie. En cas d'incendie majeur dans la zone de chargement : utiliser des supports de tuyaux autonomes et des lances à eau autonomes; sinon, se retirer et laisser brûler. Certains de ces matériaux, en cas de renversement, risquent de s'évaporer en laissant un résidu inflammable.
Méthodes particulières d'intervention	Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes. Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.
Risques d'incendie généraux	Liquide et vapeurs très inflammables.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Songer à une évacuation initiale dans la direction du vent d'au moins 500 mètres (1/3 mile). Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Tenir le dos contre le vent. Tenir à l'écart des zones basses. Éliminer toutes les sources d'inflammation (interdiction de fumer, d'avoir des torches, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas respirer le brouillard ou les vapeurs. Éviter toute inhalation des vapeurs ou des brumes. Éviter de respirer les brouillards et les vapeurs. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Aérer les espaces fermés avant d'y entrer. Utiliser un endiguement approprié pour éviter toute contamination de l'environnement. Transfert par moyen mécanique comme camion-citerne sous vide, camion à réservoir aspirateur ou tout autre contenant approprié pour la récupération ou l'élimination sécuritaire. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Éliminer toutes les sources d'inflammation (interdiction de fumer, d'avoir des torches, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Éteindre toutes les flammes à proximité. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Tenir les matériaux combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé.

Déversement accidentel important : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Utiliser un matériau non combustible tel que vermiculite, sable ou terre pour absorber le produit et le placer dans un contenant pour une évacuation ultérieure. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversement accidentel peu important: Absorber avec de la terre, du sable ou une autre substance non-combustible le produit et transférer le tout dans des conteneurs en vue d'une mise au rebut ultérieure. Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.

Précautions relatives à l'environnement

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas contaminer l'eau. Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Contacter les autorités locales en cas de déperditions dans les égouts ou le milieu aquatique. Utiliser un endiguement approprié pour éviter toute contamination de l'environnement.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Peut être enflammé par une flamme nue. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - ne pas fumer. Ne pas manipuler, entreposer ni ouvrir à proximité d'une flamme nue, de sources de chaleur ou de sources d'inflammation. Protéger le produit du soleil. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Ne pas fumer. Ventilation antidéflagrante générale et localisée. Minimiser les risques d'incendie à partir de substances inflammables et combustibles (y compris une poussière combustible et des liquides accumulant la statique) ou de réactions dangereuses avec des substances incompatibles. Les opérations de manipulation qui peuvent favoriser l'accumulation d'électricité statique comprennent, mais sans s'y limiter, les opérations de mélange, de filtration, de pompage à des débits élevés, de remplissage avec éclaboussures, de création de bruines ou de pulvérisations, de remplissage de réservoirs ou de contenants, de nettoyage de réservoirs, échantillonnage, de jaugeage, de changement de chargement et de camion aspirateur. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Tout matériel utilisé pour la manutention de ce produit doit être mis à la terre. Utiliser des outils anti-étincelle et de l'équipement antidéflagrant. Ces précautions seules peuvent ne pas être suffisantes pour éliminer l'électricité statique. Ne pas respirer la poussière, la fumée, le gaz, la brume, les vapeurs, la vaporisation. Ne pas respirer le brouillard ou les vapeurs. Éviter le contact oculaire avec cette matière. Ne pas respirer les poussières/ fumées/gaz/brouillard/vapeurs/ aérosols. Éviter de respirer les brouillards et les vapeurs. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter le contact avec la peau. Éviter le contact avec les yeux. Éviter l'exposition prolongée. Ne pas goûter ni avaler. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Les femmes enceintes ou allaitantes ne doivent pas manipuler ce produit. Si possible, manipuler dans un système clos. Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation aspirante appropriée. Ne pas utiliser dans des endroits sans ventilation adéquate. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Lavez vigoureusement après manipulation. Éviter le rejet dans l'environnement. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Pour d'autres renseignements sur la mise à la masse et la mise à la terre de l'équipement, consulter le Code canadien de l'électricité (CSA C22.1) ou les pratiques recommandées en 2003 par l'API (American Petroleum Institute), "Protection Against Ignitions Arising out of Static, Lightning, and Stray Currents" (Protection contre l'allumage causé par la statique, la foudre et les courants vagabonds) ou le document 77 de la NFPA (National Fire Protection Association), "Recommended Practice on Static Electricity" (Pratique recommandée en ce qui a trait à l'électricité statique) ou le document 70 de la NFPA, "Code national de l'électricité".

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

ATTENTION Garder sous clef. La pression dans des conteneurs étanches peut augmenter sous l'influence de la chaleur. Ne pas manier ou stocker à proximité d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou d'autres sources d'ignition. Éloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Conserver à une température ne dépassant pas 49 °C. Ce matériau peut accumuler des charges statiques pouvant causer des étincelles et devenir une source d'ignition. Empêcher l'accumulation de charges électrostatiques en utilisant des techniques de mise à la masse et de raccordement communes. Éliminer les sources d'inflammation. Éviter tout ce qui produit des étincelles. Mettre à la masse/à la terre le contenant et l'équipement. Ces précautions seules peuvent ne pas être suffisantes pour éliminer l'électricité statique. Conserver dans un endroit frais et sec protéger contre les rayons solaires. Entreposer dans un conteneur fermé loin des matières incompatibles. Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche. Conserver le récipient bien fermé. Stocker dans un endroit bien ventilé. Entreposer dans un endroit frais. Conserver à l'écart des aliments et des boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver dans un endroit muni de gicleurs. Prendre des précautions lors de la manipulation et du stockage. Conserver à l'écart de matières incompatibles (voir rubrique 10).

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients.

Valeurs biologiques limites

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Ventilation antidéflagrante générale et localisée. Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Ventilation générale adéquate. Assurer l'accès à une douche oculaire. La présence d'une fontaine de rinçage des yeux et de douches d'urgence est recommandée.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des yeux	Le port d'un masque facial est conseillé. Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques). Respirateur à cartouche chimique pour les vapeurs organiques et masque complet. Ne pas laisser pénétrer dans les yeux. Éviter le contact avec les yeux. La présence d'une fontaine pour rinçage des yeux est recommandée.
Protection de la peau	
Protection des mains	Porter des gants appropriés et résistant aux produits chimiques. Porter des gants de protection. Les gants appropriés peuvent être indiqués par le fournisseur de gants. Non nécessaire en général.
Autre	Porter des vêtements appropriés et résistant aux produits chimiques. Porter un vêtement de protection approprié. L'emploi d'un tablier imperméable est recommandé. Gants résistants aux produits chimiques.
Protection respiratoire	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Si les contrôles techniques ne maintiennent pas les concentrations atmosphériques en-dessous des limites d'exposition recommandées (où applicable) ou à un niveau acceptable (dans les pays où les limites d'exposition ne sont pas établies), un respirateur homologué doit être porté. Porter un appareil respiratoire autonome (ARA) à pression positive. Utiliser un appareil respiratoire à pression positive s'il y a des possibilités de libération incontrôlée, si les niveaux d'exposition sont inconnus ou dans toutes autres conditions où des respirateurs à adduction d'air filtré ne fourniraient pas une protection adéquate. Respirateur à cartouche chimique pour les vapeurs organiques. Respirateur à cartouche chimique pour les vapeurs organiques et masque complet.
Dangers thermiques	Porter des vêtements de protection thermique appropriés, lorsque nécessaire.
Considérations d'hygiène générale	Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains après l'usage. Éviter le contact avec la nourriture et les breuvages. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique	Liquide.
Forme	Liquide.
Couleur	Incolore transparent ou presque incolore
Odeur	De solvant.
Seuil olfactif	Non disponible.
pH	Non disponible.
Point de fusion et point de congélation	-88.5 °C (-127.3 °F) estimation
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	82.5 °C (180.5 °F) estimation
Point d'éclair	12.0 °C (53.6 °F) estimation
Taux d'évaporation	Non disponible.
Inflammabilité (solides et gaz)	Sans objet.

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Limites d'inflammabilité - inférieure (%)	2.5 % estimation
Limites d'inflammabilité - supérieure (%)	12 % estimation
Limite d'explosibilité - inférieure (%)	Non disponible.
Limite d'explosibilité - supérieure (%)	Non disponible.
Tension de vapeur	60.53 hPa estimation
Densité de vapeur	Non disponible.
Densité relative	Non disponible.

Solubilité	
Solubilité (eau)	Non disponible.
Coefficient de partage n-octanol/eau	Non disponible.
Température d'auto-inflammation	399 °C (750.2 °F) estimation
Température de décomposition	Non disponible.
Viscosité	Non disponible.

Autres informations

Densité	0.78 g/cm3 estimation
Propriétés explosives	Non explosif.
Classe d'inflammabilité	Inflammable IB estimation
Propriétés comburantes	Non oxydant.
Pourcentage de matières volatiles	> 99 %
Densité	0.78 estimation
COV (% en poids)	> 99 %

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.
Stabilité chimique	Risque d'explosion. Risque d'inflammation. La substance est stable dans des conditions normales.
Risque de réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation. Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
Conditions à éviter	Éviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et les autres sources d'inflammation. Chaleur, flammes et étincelles. Éviter les températures supérieures au point d'éclair. Contact avec des matériaux incompatibles.
Matériaux incompatibles	Acides. Les agents oxydants forts. Isocyanates Chlore
Produits de décomposition dangereux	Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation	Risque présumé d'effets graves pour les organes par inhalation. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation. Peut causer de la somnolence et des étourdissements. Maux de tête. Nausée, vomissements. Irritant pour les voies respiratoires. Peut entraîner une irritation de l'appareil respiratoire. N'est pas présumé avoir des effets nocifs en cas d'inhalation. Toute inhalation prolongée peut être nocive.
Contact avec la peau	Aucun effet indésirable par contact avec la peau n'est attendu. Provoque une légère irritation cutanée. Le contact fréquent ou prolongé peut causer un dégraissage et un dessèchement de la peau, entraînant une gêne et une dermatite.
Contact avec les yeux	Nocif par contact avec les yeux. Provoque une sévère irritation des yeux. Irritant pour les yeux. Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.
Ingestion	Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut causer des gênes en cas d'ingestion. Faible danger présumé en cas d'ingestion. Toutefois, il est peu probable que l'ingestion soit une voie d'exposition professionnelle principale.

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques	Changements de comportement. Dégradation des fonctions motrices. Narcose. Maux de tête. Étourdissements. Peut causer de la somnolence et des étourdissements. Nausée, vomissements. ictère Irritation grave des yeux. Irritation des yeux et des muqueuses. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble. Peut irriter les voies respiratoires. Irritation légère de la peau. Oedème.
--	---

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	À des concentrations élevées, les vapeurs sont assoupissantes et peuvent provoquer des maux de tête, de la fatigue, des vertiges, et avoir des effets sur le système nerveux central. Peut être nocif en cas d'ingestion. Effets narcotiques. Peut irriter les voies respiratoires.
-----------------------	---

Produit	Espèces	Résultats d'épreuves
CIM BONDING AGENT		
Aiguë		
Cutané		
DL50	Lapin	12864 mg/kg estimation
Orale		
DL50	Chien	4821 mg/kg estimation
	Lapin	5.1 g/kg estimation
	Rat	4.7 g/kg estimation
	Souris	3618 mg/kg estimation

* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Un contact prolongé avec la peau peut entraîner une irritation temporaire. Provoque une légère irritation cutanée. La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Nocif par contact avec les yeux. Provoque une sévère irritation des yeux. Irritant pour les yeux. Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	
Sensibilisation respiratoire	La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données. N'est pas un sensibilisant respiratoire.
Sensibilisation cutanée	Le contact fréquent ou prolongé peut causer un dégraissage et un dessèchement de la peau, entraînant une gêne et une dermatite. Aucuns connus. Ce produit ne devrait pas causer une sensibilisation de la peau. La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données.
Mutagenicité sur les cellules germinales	Il n'existe pas de données indiquant que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique. La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données.
Cancérogénicité	Ce produit n'est pas considéré comme un carcinogène par l'IARC, l'ACGIH, le NTP et l'OSHA. Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour l'homme. La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données.
Toxicité pour la reproduction	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. Non classé. On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement. La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données.
Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Risque avéré d'effets graves pour les organes. Risque avéré d'effets graves pour les organes (). Peut irriter les voies respiratoires. Peut causer de la somnolence et des étourdissements. Non classé.
Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Non classé. Risque présumé d'effets graves pour les organes () à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données.
Danger par aspiration	La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données. N'est pas un danger d'aspiration.
Effets chroniques	Non dangereux d'après les critères du SIMDUT. Dangereux d'après les critères d'OSHA. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Toute inhalation prolongée peut être nocive. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.

12. Données écologiques

Écotoxicité	Contient une substance qui fait courir un risque d'effets néfastes pour l'environnement. Non présumé être nocif pour les organismes aquatiques. Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible sur l'environnement.
--------------------	---

Produit	Espèces	Résultats d'épreuves
CIM BONDING AGENT		
Aquatique		
Poisson	CL50 Poisson	6221.1055 mg/l, 96 heures estimation

* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

Persistance et dégradation	Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.
-----------------------------------	--

Potentiel de bioaccumulation**Mobilité dans le sol**

Aucune donnée disponible.

Autres effets nocifs

On ne prévoit aucun autre effet environnemental négatif (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète) causé par ce composant.

13. Données sur l'élimination**Instructions pour l'élimination**

Contrat avec un opérateur d'élimination licencié par la Loi sur l'élimination et le nettoyage. Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Éliminer ce produit et son récipient comme un déchet dangereux. Incinérer le matériau en milieu contrôlé dans un incinérateur homologué. Doit être incinéré dans une installation agréée pour l'incinération ayant un permis délivré par les autorités compétentes. Ne pas incinérer les conteneurs scellés. Ne pas rejeter à l'égout, dans l'environnement terrestre ou dans les cours d'eau. Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égouts/les conduits d'alimentation en eau. Lorsqu'il est mis au rebut, ce produit doit être considéré comme un déchet inflammable de type D001 selon la RCRA (Resource Conservation and Recovery Act - É.-U.). Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale. Détruire conformément à toutes les réglementations applicables. Éliminer le contenu/contenant (conformément à la réglementation pertinente) Lorsque votre propre installation de traitement des eaux usées n'est pas disponible, recueillir tous les déchets et transférer à un professionnel de gestion de déchets industriels avec un manifeste pour déchets industriels.

Règlements locaux d'élimination

Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

Code des déchets dangereux

D001 : Déchet inflammable ayant un point d'éclair de < 140 °F
Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.

Déchets des résidus / produits non utilisés

Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur. Des résidus de produit peuvent demeurer dans les contenants vides et sur les toiles d'emballage. Ce produit et son contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire (voir les instructions d'élimination). Éviter le rejet dans les environnements terrestres et les cours d'eau.

Emballages contaminés

Comme les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

14. Informations relatives au transport**TMD**

Numéro ONU	UN1219
Désignation officielle de transport de l'ONU	ISOPROPANOL, SOLUTION (2-PROPANOL (ISOPROPANOL))
Classe de danger relative au transport	
Classe	3
Danger subsidiaire	-
Groupe d'emballage	II
Dangers environnementaux	Non disponible.
Précautions spéciales pour l'utilisateur	Lire les instructions de sécurité, la FS et les procédures d'urgence avant de manipuler.

IATA

UN number	UN1219
UN proper shipping name	Isopropanol solution (2-PROPANOL (ISOPROPANOL))
Transport hazard class(es)	
Class	3
Subsidiary risk	-
Packing group	II
Environmental hazards	No.
ERG Code	3L
Special precautions for user	Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.
Other information	
Passenger and cargo aircraft	Allowed with restrictions.
Cargo aircraft only	Allowed with restrictions.

IMDG

UN number	UN1219
UN proper shipping name	ISOPROPANOL (ISOPROPYL ALCOHOL) SOLUTION (2-PROPANOL (ISOPROPANOL))
Transport hazard class(es)	
Class	3
Subsidiary risk	-
Packing group	II
Environmental hazards	
Marine pollutant	No.
EmS	F-E, S-D
Special precautions for user	Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.
Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC	Indéterminé.

IATA; IMDG; TMD



15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives de la CEE ou aux lois du pays concerné. Cette fiche signalétique est conforme aux exigences du Règlement (CE) N° 1907/2006. Règlement (CE) no 453/2010 modifiant le Règlement (CE) no 1907/2006 relativement à l'enregistrement, à l'évaluation, à l'autorisation et aux restrictions des substances chimiques (REACH). Règlement (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les Directives 67/548/EEC et 1999/45/CE, et modifiant le Règlement (CE) no 1907/2006.

Convention de Stockholm

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

Sans objet.

Montreal Protocol

Sans objet.

Convention de Bâle

Sans objet.

Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Oui

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Oui
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Oui
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Oui
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence. Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Renseignements divers

Date de publication	10-Mai-2017
Version n°	01
Autres informations	HMIS® est une marque de commerce et de service enregistrée du NPCA.
Références	<p>ACGIH ACGIH - Documentation des valeurs limites d'exposition et des indices biologiques d'exposition EPA : Base de données AQUIRE HSDB® - Banque de données sur des substances dangereuses Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité Rapport du NTP (National Toxicology Program) sur les cancérogènes NLM : Base de données de substances dangereuses ÉTATS-UNIS. Monographies du CIRC sur les expositions en milieu de travail aux agents chimiques Société japonaise pour la santé au travail, recommandation et limites d'exposition professionnelle Lignes directrices du SGH de la JCIA (Japan Chemical Industry Association), juin 2012 JIS Z 7252:2014 Classification des produits chimiques basée sur le « Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) » JIS Z 7253:2012 Communication des risques sur les produits chimiques selon le SGH – étiquetage et fiche signalétique (FS) GOST 30333-2007 - Passeport de sécurité pour la production de produits chimiques. Exigences générales. GOST 31340-2013 - Étiquetage des produits chimiques. Exigences générales. GOST 32419-2013 Classification des produits chimiques. Exigences générales. GOST 32424-2013 Classification de produits chimiques pour les dangers pour l'environnement. Principes généraux. GOST 12.1.007-76 - Système de normes de sécurité au travail. Substances nocives. Classification et exigences générales en matière de sécurité. GOST 12.1.044-89. Système de normes de sécurité au travail. Dangers d'incendie et d'explosion de substances et de matières. Nomenclature de substances et de matières. Nomenclature d'indices et leurs méthodes de détermination. GOST 19433-88. Marchandises dangereuses. Classification et marques. GOST 12.1.004-91. Système de normes de sécurité au travail. Sécurité incendie. Exigences générales. GOST 32425-2013 Classification des dangers pour l'environnement de mélanges. GOST 32423-2013 Classification des dangers pour la santé de mélanges.</p>

Avis de non-responsabilité

Cette fiche signalétique a été préparée conformément à la norme JIS Z 7253:2012. Renseignements additionnels fournis sur la fiche signalétique. CIM INDUSTRIES INC ne peut prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations et de son produit, ou des produits d'autres fabricants associés à son produit. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un entreposage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. The information offered in this data sheet is designed only as guidance for the safe use, storage and handling of the product. This information is correct to the best of our knowledge and belief at the date of publication, however, no guarantee is made to its accuracy. This information relates only to the specific material designated and may not be valid for such material used in combination with any other materials or in any other process. This material is intended for industrial use only. No warranty, expressed or implied is made.

Informations relatives à la révision

Identification du produit et de l'entreprise : Identification du produit et de l'entreprise
Composition / renseignements sur les ingrédients : Sommaire des composants
Propriétés physiques et chimiques : Propriétés multiples
Informations relatives au transport : Informations sur le transport des matières